

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Mardi 25 février 2020	
	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>
	Membres	Membres
	<ul style="list-style-type: none">• Loïc CHABRIER, Président du SMG de l'ENMDAD, adjoint au maire de Villeurbanne• Antoinette BUTET-VALLIAS, conseillère municipale de Villeurbanne• Jean-Paul CHICH, conseiller municipal de Villeurbanne• Ikhlef CHIKH, conseiller municipal de Villeurbanne	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Wilfried MARTIN, conseiller Métropole de Lyon• Anne REVEYRAND, conseillère Métropole de Lyon
	Invités	Invités
	<ul style="list-style-type: none">• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Céline COZZUCOLI, responsable actions culturelles et accueil des publics• Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	<ul style="list-style-type: none">• Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD
		<u>ABSENTS</u>
		Membres
		<ul style="list-style-type: none">• Myriam PICOT, vice-présidente du SMG et conseillère Métropole de Lyon• Sarah SULTAN, adjointe au maire de Villeurbanne• Damien BERTHILIER, conseiller Métropole de Lyon
		Invités
		<ul style="list-style-type: none">• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne

La séance débute à 14h05

Lieu : SMG DE L'ENMDAD – Salle Copernic

Loïc CHABRIER attribue les pouvoirs. Quatre membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et un pouvoir est attribué, soit **cinq membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CHABRIER Loïc	X		
BUTET-VALLIAS Antoinette	X		
CHICH Jean-Paul	X		
CHIKH Ikhlef	X		
SULTAN Sarah			
PICOT Myriam			
BERTHILIER Damien			
REVEYRAND Anne			
MARTIN Jean-Wilfried		X	CHICH Jean-Paul
TOTAL : 5 membres représentés	4	1	1 pouvoir attribué

POINTS DIVERS :

- Validation du compte rendu du CS du 17 février 2020.

Délibération n°2006 : Vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019

Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier présente à l'appui d'un power point et dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire du Comité Syndical du 15 janvier 2020, les éléments budgétaires et comptables pour le bilan de l'exercice 2019.

Le Président du SMG sort de la pièce lors du vote.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération à l'unanimité.

Délibération n°2007 : Affectation du résultat 2019

Charlotte LAVIE, présente ensuite l'affectation des résultats 2019 sur l'exercice 2020 : l'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement et l'excédent d'investissement, reporté en recette d'investissement.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération à l'unanimité

Délibération n°2008 : Vote du Budget Primitif 2020

Charlotte LAVIE, à l'aide du power point et dans la continuité du DOB, présente un budget prévisionnel équilibré pour l'exercice 2020.

Loïc CHABRIER, président du SMG de l'ENMDAD, propose aux membres de procéder au vote

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération à l'unanimité.

Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire, présente **les délibérations n°2014 à 2017** concernant des transformations de postes d'enseignants du département musiques anciennes et faisant suite à l'avis favorable du CTP du 20 février 2020. Il s'agit de deux évolutions de quotité horaire et deux modifications de cadre d'emploi.

Délibération n°2014 : Evolution de cadre d'emploi – poste APEA Violon baroque n° 380 à temps non complet 50% vers PEA 68,75%

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2015 : Evolution de cadre d'emploi – poste PEA Traverso n° 370 à temps complet 50% vers APEA non complet 50%

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2016 : Evolution de la quotité horaire – poste APEA accompagnement Clavecin n° 303 à temps non complet 35% vers APEA non complet de 52,5%

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*

Délibération n°2017 : Evolution de la quotité horaire – poste PEA Violoncelle baroque n° 383 à temps non complet 43,75% vers PEA non complet 56,25%

➔ *Après vote, le Comité Syndical approuve la délibération à l'unanimité.*